

**DÉCISION N° 2024-85**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général par intérim, Directeur Commun,**

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le code de la santé publique,  
Vu le code d'action sociale et des familles,  
Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiée,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la convention de direction commune du 28 décembre 2020 entre le CHU de Rouen Normandie, le CH de Gournay-en-Bray, le CH de Neufchâtel-en-Bray, le CH du Belvédère, et l'annexe portant sur l'organigramme de direction commune,  
Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date 27 décembre 2023 nommant Monsieur Bertrand CAZELLES Directeur Général par intérim du CHU de Rouen Normandie, Directeur Commun du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère,  
Vu la décision n°2023-251 portant délégation de signature à Madame Véronique JARRY, Directrice des Ressources Humaines et des Formations du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère,  
Vu la décision n°2024-45 portant délégation de signature à Madame Léna GAZAIX, Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen Normandie et du CH du Belvédère,  
Vu le règlement intérieur.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bertrand Cazelles, Directeur Général par intérim, Directeur Commun, donne délégation de signature permanente à Madame Nathalie GENEVOIS, Responsable des Ressources Humaines du CH du Belvédère, pour tous les actes de gestion courante se rapportant à cet établissement, dans la limite de ses attributions concernant tous les actes, contrats, attestations, et décisions, à l'exception :

- Des recrutements des personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction,
- Des décisions relatives aux personnels, titulaires et contractuels, figurant sur l'organigramme de direction,
- Des sanctions disciplinaires,
- Des décisions relatives au licenciement pour motif d'insuffisance professionnelle,
- Des décisions relatives à la mise en œuvre de ruptures conventionnelles.

Madame Nathalie GENEVOIS reçoit délégation de signature pour la gestion financière de la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Médicales du CH du Belvédère pour les actes de gestion courante dans la limite des crédits inscrits à l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), et signature des pièces justificatives attestant du service fait.

Madame Nathalie GENEVOIS reçoit également délégation de signature pour la gestion financière des titres de dépenses 2 à 4 de l'EPRD et pour les recettes.

**Article 3**

Sont exclus de la présente délégation :

- La signature de marchés publics relevant de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- La signature de délégations de service public.



**Article 4**

Madame Nathalie GENEVOIS rend compte des conditions d'exécution de cette délégation au Directeur Général par intérim du CHU de Rouen, Directeur Commun.

**Article 5**

Le Directeur Général par intérim du CHU de Rouen, Directeur Commun peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

**Article 6**

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Rouen.

**Article 7**

La présente délégation de signature est portée au registre des décisions du CHU de Rouen et du CH du Belvédère. Elle sera transmise au Comptable public du CHU de Rouen et au Comptable public du CH du Belvédère. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code de la santé publique.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet, notamment les décisions n°2024-58.

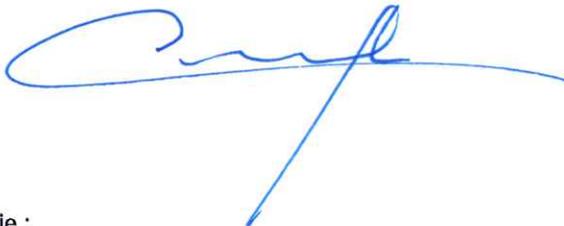
Elle prend effet à compter de sa date de publication.

**Article 8**

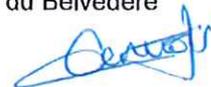
La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication en déposant soit un recours gracieux auprès du Directeur Général par intérim du CHU de Rouen, Directeur Commun du CH de Gournay-en-Bray, du CH de Neufchâtel-en-Bray et du CH du Belvédère, soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

Fait à Rouen le 08 juillet 2024

Le déléguant,  
Bertrand CAZELLES  
Directeur Général par intérim  
Directeur Commun



Le délégataire,  
Nathalie GENEVOIS  
Responsable ressources humaines  
CH du Belvédère



Copie :

Madame Nathalie GENEVOIS, Responsable Ressources Humaines, CH du Belvédère  
Monsieur Bertrand CAZELLES, Directeur Général par intérim, Directeur Commun du CHU de Rouen  
Madame Véronique JARRY, Directrice des Ressources Humaines et des Formations, CHU de Rouen et du CH du Belvédère  
Madame Léna GAZAIX, Directrice des Affaires Médicales du CHU de Rouen et du CH du Belvédère  
Messieurs les Comptables Publics des Établissements

*N. GENEVOIS*